

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 MAI 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 16 mai 2011 ouverte.

RÉSOLUTION 2011-05-125

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 avril 2011
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 3 mai 2011
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CCU tenue le 9 mai 2011
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 326-6 modifiant les articles 1.1 et 3.5 du règlement numéro 326 concernant l'administration de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires dans le but d'obliger tout propriétaire d'un immeuble raccordé à un réseau d'égout, sanitaire ou pluvial, situé sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park à y installer et à maintenir en bon état de fonctionnement un appareil ou un équipement destiné à réduire les risques de refoulement des eaux d'égouts.

5. Réglementation

6. Administration générale

- 6.1 Modifications à l'échelle salariale des employés saisonniers de la Ville
- 6.2 Acceptation d'une offre d'achat – Lot 3 956 537 : Partie de la rue d'Oxford
- 6.3 Autorisation de participation au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec du 25 au 27 mai 2011 – Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et madame Rachel Comeau, directrice du Service de l'urbanisme
- 6.4 Embauche temporaire de madame Jessy Blanchette à titre de stagiaire pour le Service des communications pour la période du 28 avril au 20 juin 2011
- 6.5 Autorisation de participation au congrès annuel de l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec du 8 au 11 juin 2011– Monsieur Daniel Desnoyers, directeur général
- 6.6 Vente de gré à gré d'une plateforme du Service incendie de la Ville d'Otterburn Park au Service incendie de la Ville de St-Armand – Coût de 1 610 \$
- 6.7 Octroi d'un mandat – Monsieur Marc Riel – Lieutenant instructeur, Service incendie de la Ville de St-Armand – Coût de 1 610 \$
- 6.8 Inscription de monsieur le Maire au colloque annuel du Réseau québécois de la prestation de services aux citoyens
- 6.9 Octroi de la permanence d'emploi – Monsieur Bernard Jacquet à titre de surveillant-concierge au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine
- 6.10 Service des travaux publics – Saison 2011 – Embauche des employés saisonniers – Parcs et espaces verts
- 6.11 Embauche de monsieur Jonathan Grenon à titre de journalier temporaire pour une durée déterminée de 8 mois à compter du 16 mai 2011

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 avril au 11 mai 2011
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-05-01
- 7.3 Appropriation d'une somme de 280 000 \$ du surplus non affecté

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 290, rue des Oeillet
- 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal et pour l'ajout d'un logement bigénération – 390, rue François
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 297, rue Connaught

- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 161, rue Milton
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 259, rue Ruth
- 8.6 Demande de dérogation mineure – 1030, rue Spiller
- 8.7 Demande de dérogation mineure – Lot 3 954 745, rue Helen
- 8.8 Demande de dérogation mineure – Lot 3 954 745, rue Helen
- 8.9 Demande de dérogation mineure – 125, rue Helen
- 8.10 Demande de dérogation mineure – Lot 4 758 809, rue Helen
- 8.11 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 619, chemin Ozias-Leduc
- 8.12 Demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne appliquée – 431, chemin Ozias-leduc

- 9. Travaux publics
 - 9.1 Octroi d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de carburants en vrac et d'huiles à chauffage
 - 9.2 Acquisition de 2 servitudes sur des propriétés du chemin Ozias-Leduc, dans le cadre des travaux d'infrastructures ordonnés en vertu du règlement d'emprunt numéro E-440 – Mandats à un arpenteur-géomètre et à un notaire – Autorisation de signature

- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Service du loisir et de la culture – Saison 2011 – Embauche d'employées saisonniers
 - 10.2 Renouvellement de l'adhésion à la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDC) – Coût de 80 \$
 - 10.3 Renouvellement de l'adhésion 2011-2012 à Loisir et Sport Montérégie – Coût de 50 \$, plus taxes – Délégation de madame Chantal Lafontaine ou de monsieur Daniel Desnoyers
 - 10.4 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu
 - 10.5 Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire – Contribution de 55 \$
 - 10.6 Escadron 502 – Vallée-du-Richelieu – Contribution de 200 \$
 - 10.7 Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire – Autorisation de paiement de la subvention pour la période de janvier à avril 2011
 - 10.8 Club de Football : les Pirates du Richelieu – Deuxième versement pour la saison 2011
 - 10.9 Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire – Contribution annuelle 2011 de 1 000 \$
 - 10.10 Octroi d'une aide financière à l'organisme Ott Café pour le paiement des salaires de ses employés – Du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2011

10.11 Octroi d'une aide financière au Club de canotage Otterburn pour son 90^e anniversaire

11. Environnement

11.1 Communauté métropolitaine de Montréal – Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu – Modifications à la convention pour le projet de réhabilitation du parc de la Pointe-Valaine – Acceptation de la demande

11.2 Octroi d'un mandat à Conception Paysage – Conception et surveillance de chantier – Aménagement du parc de la Pointe-Valaine dans le cadre du projet du Grand Montréal Bleu

11.3 Octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie EXP inc. – Préparation des plans et devis et surveillance des travaux – Restauration de la rampe de mise à l'eau du Parc de la Pointe-Valaine dans le cadre du projet du Grand Montréal Bleu

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Michel Martin

Fait état de la situation concernant les inondations. La rivière Richelieu ne cesse de monter. Il est possible que le niveau de l'eau rejoigne, au cours de cette semaine, celui que l'on a connu le 6 mai dernier. Il remercie les employés de la Ville qui ont travaillé jour et nuit, pour certains, afin d'aider les citoyens.

Il fait part également qu'il participera, avec tous les membres du Conseil municipal, à une formation portant sur l'éthique et la déontologie des élus.

Il souligne que Me Julie Waite a reçu le titre d'officier municipal agréé, accordé par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et profite de l'occasion, au nom du conseil, pour la féliciter.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

RIEVR : Tirage de barils de récupération d'eau.
RAEVR : Visite guidée le 28 mai 2011
Don d'arbre et de fleurs : Le 29 mai 201

Il mentionne qu'il y a des fuites d'eau à la Ville d'Otterburn Park et que si les citoyens rencontrent ce problème, ils peuvent communiquer avec la direction générale de la Ville.

Monsieur le conseiller Gérard Boutin

Les villes de Mont Saint-Hilaire et Otterburn Park compétitionnaient l'une et l'autre pour remporter le Défi 5/30. Nous venons d'apprendre que la ville gagnante cette année est Otterburn Park.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

RÉSOLUTION 2011-05-126

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 AVRIL 2011

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 avril 2011, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 3 MAI 2011

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mai 2011.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CCU TENUE LE 9 MAI 2011

Est déposé le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2011.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 326-6 MODIFIANT LES ARTICLES 1.1 ET 3.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 326 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRES DANS LE BUT D'OBLIGER TOUT PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE RACCORDÉ À UN RÉSEAU D'ÉGOUT, SANITAIRE OU PLUVIAL, SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À Y INSTALLER ET À MAINTENIR EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT UN APPAREIL OU UN ÉQUIPEMENT DESTINÉ À RÉDUIRE LES RISQUES DE REFOULEMENT DES EAUX D'ÉGOUTS.

Madame la conseillère Joëlle Réhel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 326-6 modifiant les articles 1.1 et 3.5 du règlement numéro 326 concernant l'administration de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires dans le but d'obliger tout propriétaire d'un immeuble raccordé à un réseau d'égout, sanitaire ou pluvial, situé sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park à y installer et à maintenir en bon état de fonctionnement un appareil ou un équipement destiné à réduire les risques de refoulement des eaux d'égouts.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 13 mai 2011.

RÉSOLUTION 2011-05-127

MODIFICATIONS À L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite modifier la grille salariale du personnel de la piscine, du personnel de camp de jour, du personnel aux terrains de balle et des surveillants d'activités;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 21 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville modifie son échelle salariale pour les postes ci-dessus mentionnés et ce, à compter du 16 mai 2011, et que cette échelle fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

**RÉSOLUTION
2011-05-128**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – LOT 3 956 537 : PARTIE DE LA RUE
D'OXFORD**

CONSIDÉRANT que monsieur Michel St-Jean a soumis à la Ville, le 15 avril 2011, une offre d'achat pour l'acquisition du lot 3 956 537 désignant une partie de la rue d'Oxford à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte cette offre d'achat et exige que l'acheteur procède à l'acquisition dudit lot dans un délai maximal de trois mois de la date de la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la relocalisation des infrastructures se trouvant sur le lot 3 956 537 qui sera aux frais de l'acquéreur ainsi que les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que, par conséquent, le conseil municipal reconnaît l'obligation de fermer cette partie de la voie publique afin qu'elle soit, dès son achat, désignée comme un terrain privé;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte cette offre d'achat, telle que soumise par monsieur Michel St-Jean, au montant de 66 340,80 \$ et aux conditions mentionnées ci-dessus;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park;

QUE la Ville d'Otterburn Park ferme cette partie de la rue d'Oxford et la désigne comme étant, dès son achat, un terrain privé.

**RÉSOLUTION
2011-05-129**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION
DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC DU 25 AU 27 MAI 2011 –
ME JULIE WAITE, DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU
GREFFE ET MADAME RACHEL COMEAU, DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et la directrice du Service de l'urbanisme souhaitent participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux participants, d'être informés de l'évolution du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

CONSIDÉRANT que les frais de ce congrès sont de 445 \$, plus les taxes applicables (tarif membre) pour Me Waite et de 505 \$, plus les taxes applicables (tarif non membre) pour madame Comeau;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal autorise Me Julie Waite et madame Rachel Comeau à participer audit congrès à la Malbaie et que tous leurs frais inhérents à cette activité leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même les postes budgétaires 02-140-00-329 (greffe) et 02-610-00-329 (urbanisme).

**RÉSOLUTION
2011-05-130**

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME JESSY BLANCHETTE À TITRE DE STAGIAIRE POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS POUR LA PÉRIODE DU 28 AVRIL AU 20 JUIN 2011

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement temporaire de l'employée occupant le poste de responsable des communications de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le stage accordé à madame Blanchette sera temporaire et à durée déterminée à compter du 28 avril et jusqu'au 20 juin 2011;

CONSIDÉRANT que la rémunération horaire est établie à 24,71 \$ à raison de 10,5 heures par semaine de travail ou selon les besoins de ce Service et avec l'approbation préalable du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche madame Jessy Blanchette à titre de stagiaire pour le Service des communications selon les conditions énumérées précédemment.

**RÉSOLUTION
2011-05-131**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 8 AU 11 JUIN 2011 – MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Desnoyers, directeur général à la Ville souhaite participer au congrès annuel de l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux participants, d'être informés de l'évolution du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Daniel Desnoyers à participer audit congrès à Gatineau et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette participation soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-329.

**RÉSOLUTION
2011-05-132**

VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PLATEFORME DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE ST-ARMAND – COÛT DE 1 610 \$

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park possède une plateforme de type *Rescue Alive*;

CONSIDÉRANT que la capacité de cette plateforme est limitée à une seule personne et est essentiellement utilisée pour les sauvetages sur glace;

CONSIDÉRANT que cet équipement est désuet et n'est pas utilisé par ce Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park vende de gré à gré, sa plateforme de type *Rescue Alive* au Service de sécurité incendie de la Ville St-Armand au coût total de 1 610 \$.

**RÉSOLUTION
2011-05-133**

**OCTROI D'UN MANDAT – MONSIEUR MARC RIEL – LIEUTENANT INSTRUCTEUR,
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE ST-ARMAND – COÛT DE 1 610 \$**

CONSIDÉRANT que le directeur du Service incendie de la Ville d'Otterburn Park a jugé essentiel d'offrir une formation en sauvetage sur glace à onze pompiers otterburnois;

CONSIDÉRANT que pour cette fin, la Ville a demandé une offre de services professionnels pour dispenser la formation nécessaire auxdits pompiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par monsieur Marc Riel, lieutenant instructeur du Service incendie de la Ville de St-Armand;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général exprimée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 27 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à monsieur Marc Riel, lieutenant-instructeur, la somme de 1 610 \$, taxes incluses, pour assurer la formation du maintien de compétence en sauvetage sur glace de onze pompiers otterburnois.

**RÉSOLUTION
2011-05-134**

**INSCRIPTION DE MONSIEUR LE MAIRE AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU
QUÉBÉCOIS DE LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

CONSIDÉRANT que les Villes de Boucherville et Sainte-Julie reçoivent les 1^{er} et 2 juin 2011, le colloque annuel du Réseau québécois de la prestation de services aux citoyens sous le thème « Virage clientèle, nouvelles réalités pour les municipalités »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE monsieur le maire Michel Martin soit autorisé à participer audit colloque au coût de 200 \$ et que les dépenses encourues à cet effet lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2011-05-135**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - MONSIEUR BERNARD JACQUET À TITRE
DE SURVEILLANT-CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA
POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Jacquet est à l'emploi de la Ville depuis le 11 janvier 2011 à titre de préposé à l'entretien et à la surveillance du Centre communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans leur fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park octroie une permanence d'emploi à monsieur Bernard Jacquet, au poste de surveillant-concierge du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine à compter du 28 avril 2011 et aux conditions stipulées à la convention collective des employés cols bleus de la Ville et qui lui sont applicables.

**RÉSOLUTION
2011-05-136**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2011 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS
SAISONNIERS – PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés temporaires au Service des travaux publics pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation en date du 5 mai 2011 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche madame Audrey Potvin, messieurs Marc-Antoine Cardinal, Mathieu Cordeau et Nicolas Dubé à titre d'employés temporaires affectés à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2011;

QUE le taux horaire soit fixé conformément à la grille de fixation des salaires des employés saisonniers et ;

QUE leur entrée en poste soit fixée au 16 mai 2011, et que leur fin d'emploi soit fixée au 19 août 2011.

**RÉSOLUTION
2011-05-137**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN GRENON À TITRE DE JOURNALIER
TEMPORAIRE POUR UNE DURÉE DE 8 MOIS À COMPTER DU 16 MAI**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager, au Service des travaux publics, un journalier temporaire pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues, un candidat avait davantage l'expérience pertinente afin d'occuper le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville embauche monsieur Jonathan Grenon à titre de journalier temporaire pour une durée de 8 mois à compter du 16 mai 2011 à un taux horaire de 21,99 \$ et aux autres conditions prévues à la convention collective des employés cols bleus et qui lui sont applicables.

**RÉSOLUTION
2011-05-138**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 11 MAI 2011

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 avril au 11 mai 2011 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 11 mai 2011	4 116,09 \$
Chèque numéro 1033	17 088,75 \$

Fonds d'administration

Liste au 11 mai 2011	247 539,61 \$
Chèques n ^{os} 7075 à 7093	51 184,33 \$

Déboursés par retraits bancaires	<u>178 685,12 \$</u>
---	----------------------

TOTAL DES DÉBOURSÉS :	498 613,90 \$
------------------------------	---------------

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-05-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-05-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2011-05-139**

APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 280 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier une somme de 280 000 \$ du surplus non affecté;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier adjoint;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal demande au trésorier adjoint d'approprier les sommes suivantes provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'année financière 2010 comme suit :

- Le fonds élections : 30 000 \$
- Le fonds véhicule : 50 000 \$
- La réserve pour éventualité : 200 000 \$

**RÉSOLUTION
2011-05-140**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 290, RUE DES OEILLETES

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-21-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la résidence projetée soit implantée à une distance de la ligne avant similaire à celle de la construction voisine.

**RÉSOLUTION
2011-05-141**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION – 390, RUE FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que la demande consiste à réaliser un agrandissement du bâtiment principal comprenant un garage attaché et à ajouter un logement bigénération;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-22-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à la conformité du projet aux règlements d'urbanisme, à l'installation de revêtements extérieurs en stuc avec agrégat et en aluminium ainsi qu'à l'aménagement d'une aire de stationnement d'une largeur maximale de 6,5 mètres permettant 3 cases de stationnement.

**RÉSOLUTION
2011-05-142**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 297, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que la demande consiste à modifier la pente du toit de la partie arrière du bâtiment principal et à installer un revêtement extérieur en bois d'ingénierie dans le nouveau pignon;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-23-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que le toit soit mansardé tel que présent en façade.

**RÉSOLUTION
2011-05-143**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 161, RUE MILTON

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer l'ensemble du revêtement extérieur, à changer 9 fenêtres et à remplacer 1 porte-patio;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur et le cadrage des fenêtres seront en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-24-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-05-144**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 259, RUE RUTH

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur sur l'ensemble de la résidence, à remplacer le revêtement de bardeau d'asphalte sur la toiture et à remplacer 9 fenêtres et les portes;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur et le cadrage des fenêtres seront en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-25-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-05-145**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1030, RUE SPILLER

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge latérale gauche de 1,49 mètre, alors que la norme est de 1,98 mètre;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 4 avril 2011, sous le numéro 2415 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-26-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-05-146**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 954 745, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un frontage de l'ordre de 15,24 mètres pour le lot numéro 3 954 745, correspondant au 63, rue Helen, alors que la norme est de 21 mètres, selon le règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 3 décembre 2008, sous le numéro 28238 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de lotissement numéro 348;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-27-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-05-147**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 954 745, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser une superficie de terrain de l'ordre de 589,94 mètres carrés pour le lot numéro 3 954 745, correspondant au 63, rue Helen, alors que la norme est de 650 mètres carrés, selon le règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 3 décembre 2008, sous le numéro 28238 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de lotissement numéro 348;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-28-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-05-148**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 125, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser une aire de stationnement hors rue d'une largeur de 9,80 mètres, alors que la norme est de 6,50 mètres, selon le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement paysager, réalisé par la firme Paysages Rodier, en date du 25 février 2011, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-29-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-05-149**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 758 809, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un frontage de l'ordre de 19,82 mètres pour le lot numéro 4 758 809, rue Helen, alors que la norme est de 21 mètres, selon le règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} décembre 2010, sous le numéro 33466 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de lotissement numéro 348;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-30-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-05-150**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 619, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT que la demande consiste à ajouter un nouveau portail décoratif, revêtu d'acrylique en façade et à enlever deux pignons sur la toiture;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-31-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-05-151**

DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE APPLIQUÉE – 431, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser une enseigne appliquée;

CONSIDÉRANT que ladite enseigne appliquée aura une superficie de 2,0 m² et sera constituée de bois peint en noir avec apposition de lettrage gravé;

CONSIDÉRANT que l'éclairage par réflexion existant sera conservé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-32-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 9 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-05-152**

**OCTROI D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE
CARBURANTS EN VRAC ET D'HUILES À CHAUFFAGE**

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a présenté, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) une demande d'adhésion tardive pour joindre son regroupement d'achats pour l'achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et que cette demande a été acceptée par l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

CONSIDÉRANT que la présente résolution confirme l'acceptation par la Ville d'Otterburn Park de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 16 mai 2011 au 31 mars 2012, pour assurer son approvisionnement en hydrocarbures nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville d'Otterburn Park s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que la Ville prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ a adjugé, au nom de la Ville d'Otterburn Park, un contrat d'une durée de quarante-quatre semaines plus une année additionnelle en option selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QU'advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, l'adoption d'une nouvelle résolution du conseil municipal sera requise;

QUE la Ville d’Otterburn Park s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville d’Otterburn Park s’engage à payer trimestriellement, à l’UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d’adhésion faisant partie intégrante du dossier d’adhésion à fournir à l’UMQ.

**RÉSOLUTION
2011-05-153**

ACQUISITION DE DEUX SERVITUDES SUR DES PROPRIÉTÉS DU CHEMIN OZIAS LEDUC, DANS LE CADRE DES TRAVAUX D’INFRASTRUCTURES ORDONNÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO E-440 – MANDATS À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET À UN NOTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l’adoption du règlement d’emprunt numéro E-440 ayant décrété divers travaux d’infrastructures dans le secteur de la rue Bousquet et du chemin Ozias-Leduc;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d’acquérir au montant de 1,00 \$ chacune, deux servitudes pour le passage d’une conduite d’égout sanitaire sur les propriétés situées au 1397, chemin Ozias-Leduc et 1399, chemin Ozias-Leduc;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater un arpenteur-géomètre afin de confectionner les descriptions techniques nécessaires et un notaire pour réaliser les actes notariés pertinents pour procéder à ces acquisitions;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d’Otterburn Park acquiert au montant de 1,00 \$ chacune, lesdites servitudes pour le passage d’une conduite d’égout sanitaire;

QUE la Ville d’Otterburn Park mandate un arpenteur-géomètre et un notaire afin qu’ils rédigent respectivement les documents nécessaires à cette fin;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d’Otterburn Park tous les documents nécessaires pour procéder auxdites acquisitions.

**RÉSOLUTION
2011-05-154**

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2011 – EMBAUCHE D’EMPLOYÉES SAISONNIERS

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à l’embauche d’employées pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture exprimée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville engage temporairement, pour la saison estivale 2011, madame Stéphanie D’Or à titre de responsable du camp de jour à un taux horaire de 14,50 \$ puisé à même le poste budgétaire 02-759-00-141;

QUE la Ville engage temporairement, pour la saison estivale 2011, madame Roxanne Bousquet-Mailly à titre de responsable du programme aquatique à un taux horaire de 15,75 \$ puisé à même le poste budgétaire 02-740-00-141.

**RÉSOLUTION
2011-05-155**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CDC) – COÛT DE 80 \$**

CONSIDÉRANT qu'une Politique familiale est en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en matière d'entraide communautaire l'un des objectifs de cette Politique est d'encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion à la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu au coût de 80 \$;

QUE madame la conseillère Joëlle Réhel soit mandatée par la Ville pour représenter cette dernière auprès de cet organisme d'entraide communautaire.

**RÉSOLUTION
2011-05-156**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2011-2012 À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
– COÛT DE 50 \$, PLUS TAXES - DÉLÉGATION DE MADAME CHANTAL LAFONTAINE
OU DE MONSIEUR DANIEL DESNOYERS**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique est de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer l'offre de services de loisirs et de sports au profit des familles otterburnoises;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion 2011-2012 à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 50 \$ plus les taxes et délègue madame Chantal Lafontaine ou monsieur Daniel Desnoyers à assister à leur assemblée générale annuelle ou à tout autre assemblée générale spéciale.

**RÉSOLUTION
2011-05-157**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA
POINTE-VALAINE – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-16, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement Communautaire de la Vallée-du-Richelieu a présentée à la Ville, une demande pour obtenir la gratuité de ladite salle pour tenir leur rencontre portant sur le projet réflexion, évaluation, vision et évolution de la concertation, le mardi 12 avril dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 28 avril 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal appui la demande de la Corporation de Développement Communautaire de la Vallée-du-Richelieu et offre la gratuité de cette salle pour la rencontre s'étant tenue le 12 avril 2011.

**RÉSOLUTION
2011-05-158**

ENSEMBLE VOCAL DU MONT-SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION DE 55 \$

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire afin d'offrir un concert de musique, le 29 mai 2011, à l'église Notre-Dame du Bon-Conseil à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 55 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète une commandite au montant de 55 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2011-05-159**

ESCADRON 502 – VALLÉE-DU-RICHELIEU – CONTRIBUTION DE 200 \$

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Escadron 502 Vallée-du-Richelieu afin d'offrir aux jeunes de 12 à 18 ans de la région, de développer leur esprit de civisme, leur conditionnement physique, leur aptitude de leadership et leur permettre de se dépasser;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à verser la somme de 200 \$ à titre de donateur « Argent » et utilisera leur revue annuelle comme vitrine publicitaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park contribue à la campagne de financement en versant une somme de 200 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-05-160**

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2011

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 5 831,59 \$ au Club de Patinage Artistique de Mont-Saint-Hilaire à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de participation de citoyens otterburnois à la pratique de l'activité de patinage artistique pour la période de janvier à avril 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION
2011-05-161**

**CLUB DE FOOTBALL : LES PIRATES DU RICHELIEU – DEUXIÈME VERSEMENT POUR
LA SAISON 2011**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville verse la somme de 3 268,94 \$, taxes incluses, au club de Football les Pirates du Richelieu à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de financement des terrains de football et du chalet pour la saison 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-05-162**

**CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION ANNUELLE 2011
DE 1 000 \$**

CONSIDÉRANT qu'une demande de contribution financière a été adressée à la Ville par le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park désire réitérer son appui au Centre de la Nature dans sa démarche de préservation de notre patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT l'attachement des otterburnois au Mont-Saint-Hilaire et leur désir de le préserver intact tout en profitant de ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT que le Centre de la Nature accorde également en retour, des laissez-passer utilisables à volonté et valables pour un groupe de 4 personnes pour une année complète;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse un montant de 1 000 \$ au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire à titre de contribution financière pour l'exercice de l'année 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-05-163**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME OTT CAFÉ POUR LE PAIEMENT
DES SALAIRES DE SES EMPLOYÉS – DU 1^{ER} JUIN AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT que le Ott Café Jeunesse est un organisme créé pour les jeunes de 13 à 17 ans et se veut un lieu de rassemblement pour effectuer diverses activités;

CONSIDÉRANT que cet organisme ne peut défrayer tous les coûts engagés pour réaliser sa mission et qu'une aide financière a été demandée à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à verser la somme de 12 857,14 \$ pour le paiement des salaires des employés de cet organisme et que tout montant résiduel au 1^{er} septembre 2011 devra être remis à la Ville pour être réaffecté dans le programme Jeunesse 2011-2012 de cette dernière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une aide financière de 12 857,14 \$ à l'organisme Ott Café pour que ce dernier paie les salaires de ses employés;

QUE l'organisme Ott café paie le salaire de ses employés et remette à la Ville d'Otterburn Park tout montant résiduel au 1^{er} septembre 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-721-39-960.

**RÉSOLUTION
2011-05-164**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN POUR SON 90^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT que le Club de canotage Otterburn célèbre cette année son 90^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que, par conséquent, des festivités se dérouleront du 1^{er} au 3 juillet 2011 afin de souligner cet événement;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue de cet événement, les otterburnois sont également invités à assister à la régata annuelle;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park consent à verser une aide financière au Club de canotage pour l'encourager à tenir diverses activités lors des festivités du 90^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que le versement de l'aide demandée par le Club à la Ville d'Otterburn Park est conditionnelle à ce que les Villes de Mont-Saint-Hilaire et Beloeil ainsi que la Municipalité de McMasterville versent également une contribution financière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse au Club de canotage Otterburn une aide financière équivalente à celle accordée par les autres villes et municipalité réunies et ce, jusqu'à un montant maximal de 4 000 \$ pour permettre la tenue d'activités lors de cet événement;

QUE le Club de canotage s'engage à remettre à chaque ville et municipalité commanditaire, l'aide financière versée si l'évènement devait être annulé, reporté ou sa programmation modifiée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2011-05-165**

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - TROISIÈME PLAN D'ACTION
POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL
BLEU – MODIFICATIONS À LA CONVENTION POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION
DU PARC DE LA POINTE-VALAINE – ACCEPTATION DE LA DEMANDE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park souhaite mettre en valeur les rives de la rivière Richelieu au parc municipal de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que pour cette fin, la Ville a déposé une demande d'aide financière à la Communauté Métropolitaine de Montréal (C.M.M.), dans le cadre du troisième Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu;

CONSIDÉRANT que le projet de la Ville a reçu l'aval de la C.M.M. et conséquemment, les parties ont signé une convention régissant la réhabilitation de ce parc;

CONSIDÉRANT que la Ville juge pertinent d'apporter des modifications à la convention initiale notamment parce que cette dernière ne peut rencontrer les exigences du programme Climat-Sol;

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés dans le délai prescrit soit, au plus tard le 31 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal approuve les modifications apportées à la convention pour le projet de réhabilitation du parc de la Pointe-Valaine et accepte également la demande présentée par monsieur Daniel Desnoyers, directeur général, en date du 28 avril 2011, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2011-05-166**

**OCTROI D'UN MANDAT À CONCEPTION PAYSAGE – CONCEPTION ET
SURVEILLANCE DE CHANTIER – AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POINTE-VALAINE
DANS LE CADRE DU PROJET DU GRAND MONTRÉAL BLEU**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park procédera à la mise en valeur des rives de la rivière Richelieu au parc municipal de la Pointe-Valaine dans le cadre du troisième Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro E-436, le 7 mars 2009, ayant décrété des travaux pour la réhabilitation des berges du parc de la Pointe-Valaine et la restauration de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement du parc municipal de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que pour cette fin, la Ville a demandé une offre de services professionnels pour la conception et la surveillance de chantier à être effectuées lors de la réalisation de l'aménagement paysager de ce parc;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le recours aux services professionnels d'une firme d'architectes paysagistes, pour les fins suivantes, notamment :

- tenir des réunions et visiter le chantier;
- assurer les suivis;
- préparer des décomptes progressifs;
- effectuer les recommandations de paiement;
- confectionner des rapports de surveillance et du plan construit;
- assurer une assistance technique auprès des représentants de la Ville.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* et la politique de gestion contractuelle de la Ville autorisent l'octroi de contrat de services professionnels à usage exclusif de gré à gré lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate la firme d'architectes paysagistes, Conception Paysage, au montant de 9 800 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la conception et la surveillance de chantier lors des travaux d'aménagement paysager du parc municipal de la Pointe-Valaine, conformément aux conditions et modalités contenues dans l'offre de services de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro E-436.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Richard Ruest ;

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Eve Sapina, Joëlle Réhel, Clarisse Viens, messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Gérard Boutin;*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Richard Ruest*

**RÉSOLUTION
2011-05-167**

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE EXP INC. – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RESTAURATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU PARC DE LA POINTE-VALAINE DANS LE CADRE DU PROJET DU GRAND MONTRÉAL BLEU

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park procédera à la mise en valeur des rives de la rivière Richelieu au parc municipal de la Pointe-Valaine dans le cadre du troisième Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro E-436, le 7 mars 2009, ayant décrété des travaux pour la réhabilitation des berges du parc de la Pointe-Valaine et la restauration de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux de restauration de la rampe de mise à l'eau du parc municipal de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que pour cette fin, la Ville a demandé une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la présentation de toute demande d'autorisation auprès de divers ministères et organismes tant provinciaux que fédéraux;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le recours aux services professionnels d'une firme d'ingénierie, pour les fins suivantes :

- effectuer les levées topographiques;
- procéder à la conception des ouvrages d'infrastructures;
- effectuer la préparation des plans et devis;
- effectuer la description du site par un biologiste;
- effectuer toute demande d'autorisation;

- assurer l'assistance pertinente pendant l'appel d'offres et effectuer la recommandation d'adjudication;
- effectuer la surveillance du chantier.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* et la politique de gestion contractuelle de la Ville autorisent l'octroi de contrat de services professionnels à usage exclusif de gré à gré lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 mai 2011;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate la firme d'ingénierie EXP inc., au montant de 21 500 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la présentation de toute demande d'autorisation auprès de divers ministères et organismes lors de la réalisation des travaux de restauration de la rampe de mise à l'eau du parc municipal de la Pointe-Valaine, conformément aux conditions et modalités contenues dans l'offre de services de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro E-436.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Richard Ruest ;

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Eve Sapina, Joëlle Réhel, Clarisse Viens, messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Gérard Boutin;*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Richard Ruest*

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h43 à 20h52 :

Monsieur Richard Pruneau souhaite l'installation de trois arrêts obligatoires sur la rue Spiller. Il soulève que la police se rend régulièrement à la piscine Edmond Auclair pour divers problèmes. De plus, il considère que l'entretien de la piscine laisse à désirer et que les autres infrastructures du Centre Edmond Auclair sont désuètes.

**RÉSOLUTION
2011-05-168**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h53.

Michel Martin
Maire

Julie Waite
Greffière